
Fiches thématiques

Énergie et développement durable

Avertissement

Les résultats et analyses présentés dans la vue d'ensemble, dans les fiches sectorielles et dans la plupart des fiches thématiques sont, sauf mention contraire, définis sur la base d'unités légales **sur le champ des secteurs principalement marchands hors agriculture et hors secteurs financiers**.

Une unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

- une personne morale, type société, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, Sécurité sociale, DGI,...) pour exister. La catégorie juridique d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs (pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales). L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene.

Sauf mention explicite d'une référence à la catégorie d'entreprise définie par la loi de Modernisation de l'économie et son décret d'application 2008-1354 du 18 décembre 2008, le terme d'entreprise désigne dès lors dans cet ouvrage des unités légales.

Le champ des secteurs principalement marchands hors agriculture et hors secteurs financiers correspond dans la nomenclature d'activités françaises (NAF rév. 2) aux activités suivantes :

- industrie manufacturière, industrie extractives et autres (BE),
- construction (F),
- commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration (GI),
- information et communication (J),
- activités immobilières (L),
- activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (MN),
- arts, spectacles et activités récréatives (R),
- autres activités de services (S) à l'exclusion des activités des organisations associatives.

Dans cette nouvelle édition des *Entreprises en France*, le champ a été étendu à davantage d'entrepreneurs individuels et de sociétés civiles immobilières qui appartiennent en grande partie aux secteurs de la construction, de l'immobilier et des autres activités de services, notamment les activités artistiques, créatives et de spectacles. Ainsi, 200 000 unités supplémentaires sont prises en compte par rapport à 2011 mais leur poids économique est faible. Elles réalisent 15 milliards de chiffre d'affaires (sur les 3 700 milliards des unités légales du champ) et moins de 4 milliards de valeur ajoutée (sur 980 milliards).

Dans cette publication, les résultats de 2011 et les évolutions entre 2011 et 2012 sont présentés sur la base du champ de 2012.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

4.1 Consommation d'énergie dans l'industrie

En 2012 en France, la **consommation brute d'énergie** de l'industrie (hors industrie de l'énergie et artisanat commercial) s'élève à 34,2 millions de **tonnes équivalent pétrole** (tep) hors carburant. Les secteurs les plus énergivores sont l'industrie chimique et la métallurgie, suivis des industries agroalimentaires (IAA). L'industrie chimique consomme beaucoup de gaz et, dans une moindre mesure, de produits pétroliers, tandis que la métallurgie est plutôt utilisatrice de **combustibles minéraux solides** (CMS). La consommation d'énergie, comme les achats d'énergies marchandes, a diminué de 18 % entre 2005 et 2012, avec un fort recul en 2009. Cette baisse est surtout liée à celle de la production industrielle, mesurée par l'indice de la production industrielle (IPI). Mais elle résulte aussi d'un effort de réduction de la consommation d'énergie de la part des industriels.

En dépit de ce recul de la consommation, la facture énergétique du secteur industriel a augmenté de 27 % en euros courants entre 2005 et 2012, pour s'établir à 15,3 milliards d'euros en 2012. Cette hausse est la conséquence de l'évolution générale des prix, mais aussi de l'évolution des prix relatifs de l'énergie : déflatée par le prix du PIB, la facture énergétique augmente de 13 % entre 2005 et 2012. Les prix des CMS et des produits pétroliers ont en effet bondi, notamment entre 2009 et 2011. Ainsi, le prix moyen du butane-propane a presque doublé sur la période 2005-2012, conséquence directe de la hausse du prix du pétrole : il dépasse 700 euros par tonne en 2012. Il en est de même du prix de la houille, qui représente en 2012 90 % des quantités de CMS

achetées : il est passé de 90 euros la tonne en 2005 à 170 euros en 2012 (soit 280 euros par tep). Les prix de la vapeur et du gaz naturel ont augmenté de plus de 50 % malgré une légère baisse en 2009 et 2010 ; ils atteignent un prix de 29 euros la tonne (soit 400 euros par tep) pour la vapeur et de 31 euros le MWh pour le gaz naturel (soit également 400 euros par tep). La hausse tendancielle du prix de l'électricité se poursuit (+ 38 % entre 2005 et 2012) ; elle conduit à un prix moyen pour l'industrie d'un peu plus de 60 euros le MWh (soit 730 euros par tep). Sur l'ensemble des secteurs, le prix de l'électricité payé par les entreprises en France se situe toujours nettement en deçà de la moyenne européenne en 2012 (90 euros le MWh, contre plus de 120 euros).

La répartition de la consommation par type d'énergie a peu varié entre 2005 et 2012. L'électricité et le gaz, notamment naturel, restent les deux énergies les plus consommées : en 2012, ces deux énergies représentent 70 % de la consommation brute (hors usage en tant que matières premières). La part des **énergies non marchandes** est relativement stable autour de 12 %. En revanche, la part des produits pétroliers tend à diminuer : en 2012, ils représentent moins de 7 % de la consommation d'énergie dans l'industrie (hors usage en tant que matière première), soit trois points de moins qu'en 2005. Enfin, en 2012, la part des achats de vapeur est pour la deuxième année consécutive légèrement inférieure à celle des CMS (6 % contre 7 %), alors qu'elle était davantage utilisée par l'industrie depuis le milieu des années 2000. ■

Définitions

Les énergies marchandes recensées dans l'enquête annuelle sur les Consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) sont : les **combustibles minéraux solides** (coke de houille, houilles agglomérées, lignite et charbon), l'électricité, le gaz naturel de réseau, les autres gaz de réseau et les produits pétroliers (coke de pétrole, butane-propane, fioul lourd ou domestique). L'EACEI recense également les **énergies non marchandes** suivantes : le bois, la liqueur noire, les autres produits pétroliers non marchands, les combustibles renouvelables ou non.

La **consommation brute d'énergie** est obtenue en sommant les consommations en combustibles et en électricité, ainsi que les achats de vapeur.

La **tonne équivalent pétrole** (tep) est une unité commune aux différentes énergies.

Pour en savoir plus

- « La consommation d'énergie dans l'industrie de 2005 à 2012 : le volume baisse, la facture augmente », *Insee Focus* n° 2, février 2014.
- « Les consommations d'énergie dans l'industrie en 2012 », *Insee Résultats* n° 68 Économie, décembre 2013.
- « Prix du gaz et de l'électricité en France et dans l'Union européenne en 2012 », *Chiffres et statistiques* n° 461, SOeS, novembre 2013.

Consommation d'énergie dans l'industrie 4.1

1. Consommation d'énergie y c. usage matières premières, par type et grand secteur en 2012

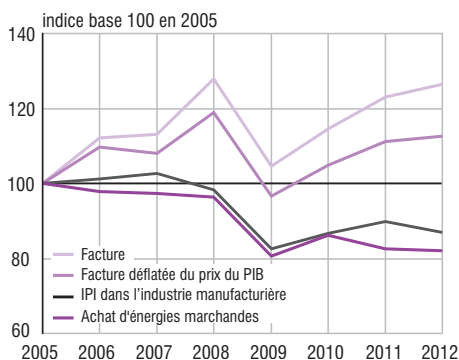
en ktep

	Combustibles				Consommation d'électricité (y c. autoproduite)	Vapeur achetée	Consommation brute
	Gaz	CMS	Produits pétroliers	Autres combustibles			
Industrie extractive, récupération	69	0	103	38	102	9	320
Industrie agroalimentaire	2 292	367	349	146	1 667	266	5 087
Textiles, habillement, cuir et chaussures	128	0	17	0	109	1	255
Bois, papier et imprimerie	911	26	91	1 452	1 062	354	3 896
Chimie	3 330	289	1 701	1 211	1 545	734	8 809
Pharmacie	172	0	5	4	183	23	386
Caoutchouc, plastique et minéraux non métalliques	1 590	464	866	638	1 237	84	4 878
Métallurgie et produits métalliques	1 410	4 260	282	43	2 314	32	8 341
Équipements électriques, électroniques, informatiques ; machines	313	14	56	2	552	2	939
Matériels de transport	435	6	21	2	527	36	1 026
Autres industries manufacturières y c. réparation et installation	69	0	15	17	130	2	233
Ensemble	10 719	5 425	3 505	3 551	9 427	1 542	34 170

Champ : France, industrie hors artisanat commercial et industrie de l'énergie, y compris récupération, établissements de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, enquête annuelle sur les Consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) 2012.

2. Factures, quantités achetées des énergies marchandes et IPI

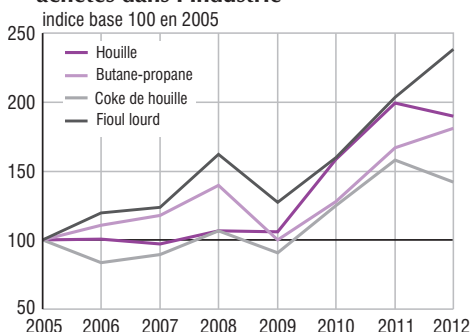


Champ : France, industrie hors artisanat commercial et industrie de l'énergie, y compris récupération, établissements de 20 salariés ou plus.

Note : à partir de 2012, la facture énergétique comprend la facture de bois acheté (0,4 % de la facture totale).

Source : Insee, EACEI.

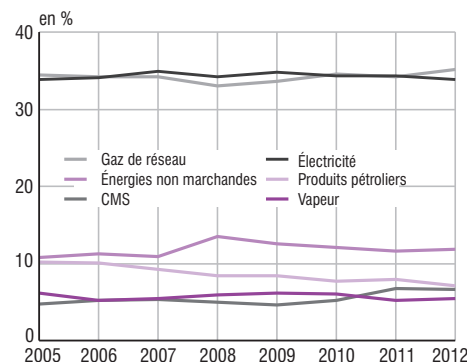
4. Prix moyen annuel des combustibles achetés dans l'industrie



Champ : France, industrie hors artisanat commercial et industrie de l'énergie, y compris récupération, établissements de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, EACEI.

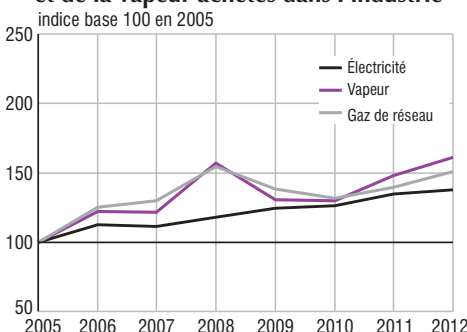
3. Part des grandes familles d'énergies dans la consommation hors usage matières premières



Champ : France, industrie hors artisanat commercial et industrie de l'énergie, y compris récupération, établissements de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, EACEI.

5. Prix moyen annuel du gaz, de l'électricité et de la vapeur achetés dans l'industrie



Champ : France, industrie hors artisanat commercial et industrie de l'énergie, y compris récupération, établissements de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, EACEI.

4.2 Achats d'énergie dans le tertiaire marchand

En 2011, les 2,5 millions d'établissements des secteurs tertiaires principalement marchands hors transports ont acheté 17,7 millions de **tonnes d'équivalent pétrole** (tep) d'énergie ; leur facture énergétique s'est élevée à 17,3 milliards d'euros hors taxes. L'électricité est de loin le premier poste dans les **achats d'énergie** de ces établissements : 67 % des quantités achetées, 76 % de la facture. En deuxième position, le gaz ne représente que 21 % des quantités et 12 % de la facture. En effet, quasiment tous les établissements du tertiaire achètent de l'électricité, mais seulement un quart achètent du gaz. Les deux tiers de l'énergie achetée sont consacrés au fonctionnement des établissements (éclairage, chauffage, eau chaude, climatisation et ventilation, fonctionnement des équipements bureautiques). Ainsi, moins d'un tiers de l'énergie est directement utilisée dans le but de produire des biens ou services. Cette proportion atteint toutefois 44 % dans l'hébergement-restauration, où l'énergie est plus souvent utilisée pour la cuisson ou la réfrigération.

La quantité d'énergie achetée est logiquement liée à la taille de l'établissement, tant en nombre de salariés qu'en surface : plus un établissement est grand, plus il achète de l'énergie. Ainsi, les établissements de dix salariés ou plus (soit 7 % des établissements du champ) représentent la moitié des achats d'énergie ; les plus gros d'entre eux, ceux de 250 salariés ou plus (soit 0,3 % des établissements), comptent pour un peu plus de 15 % des achats d'énergie. La consommation d'énergie varie également en fonction du secteur d'activité. En moyenne par établissement, le commerce et l'hébergement-restauration consomment davantage d'énergie

que les autres. Au total, ces secteurs représentent respectivement 42 % et 18 % des quantités achetées, mais seulement 36 % et 11 % des établissements du tertiaire principalement marchand hors transports. À l'inverse, les activités spécialisées, scientifiques et techniques pèsent moins en quantité d'énergie achetée qu'en nombre d'établissements (12 % contre 18 %).

En moyenne, un établissement du tertiaire paie, en 2011, 96 euros hors taxes par MWh d'électricité, soit 1 112 euros par tep. Le prix de l'électricité par MWh diminue quand la taille de l'établissement augmente. Ainsi, alors que les établissements de moins de 20 salariés paient 107 euros hors taxes par MWh d'électricité, les établissements de 250 salariés ou plus ne paient que 72 euros. À titre de comparaison, en 2011, les établissements industriels de 250 salariés ou plus, gros consommateurs, paient en moyenne 57 euros par MWh, tandis que le prix moyen de l'électricité dans le résidentiel s'établit à 114 euros hors TVA par MWh. Au total, le prix d'une tep d'énergie s'établit à 980 euros dans le tertiaire marchand, contre 486 euros dans les établissements industriels (hors industrie de l'énergie et artisanat commercial) de 20 salariés ou plus.

En 2011, 11 % des établissements du tertiaire marchand déclarent posséder au moins un équipement à énergie renouvelable, 4 % cumulant plusieurs appareils : panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques, **pompes à chaleur** (PAC) ou appareils utilisant la **biomasse**. Il s'agit surtout de PAC : elles équipent 90 % des établissements utilisant au moins un appareil ayant recours à des énergies renouvelables. ■

Définitions

Unités propres (UP) : ce sont les unités physiques usuelles des énergies (MWh pour l'électricité, tonne pour le butane propane, etc.), par opposition à la **tonne d'équivalent pétrole** (tep), unité commune aux énergies. La conversion des UP en tep utilise les coefficients en vigueur au moment de l'enquête.

Achats d'énergie : ils peuvent différer une année donnée de la consommation d'énergie si l'établissement utilise des énergies stockables (produits pétroliers, bois) ou dans le cas d'autoproduction consommée (électricité).

Pompe à chaleur (PAC) : elle permet d'extraire l'énergie disponible dans le sol, l'eau ou l'air et de la transférer vers un diffuseur de chaleur, comme un émetteur de chaleur par brassage d'air, le chauffage au sol ou des radiateurs « basse température ».

Biomasse : ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergie.

Pour en savoir plus

- « Les achats d'énergie dans le secteur tertiaire marchand en 2011 », *Insee Résultats* n° 70 Économie, février 2014.
- « Les achats d'énergie dans le secteur tertiaire marchand en 2011 », *Insee Première* n° 1490, février 2014.

Achats d'énergie dans le tertiaire marchand 4.2

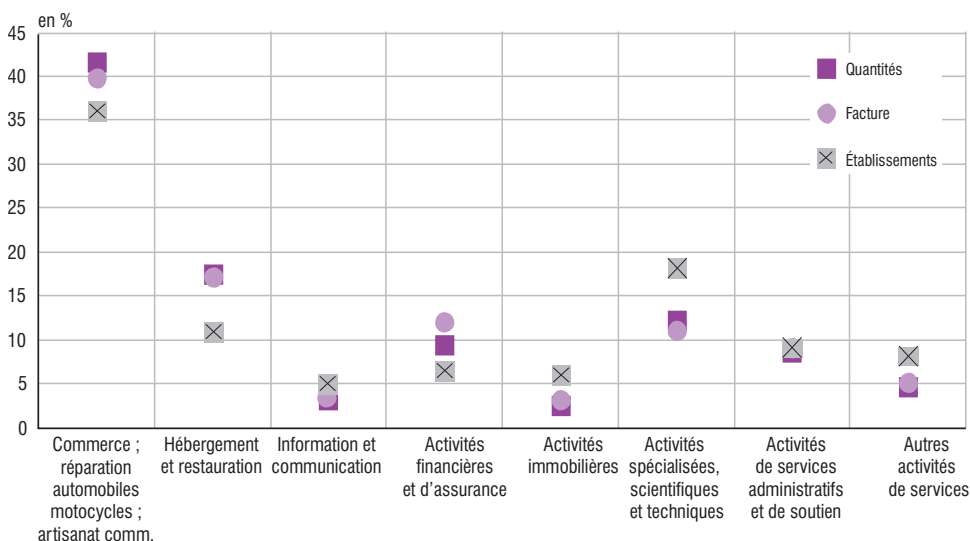
1. Achats d'énergie dans le tertiaire marchand par type d'énergie en 2011

	Facture (hors taxes)		Quantités achetées		Nombre d'établissements concernés
	(en milliers d'euros)	(en %)	(en ktep)	(en %)	
Électricité	13 253 154	76,4	11 921	67,3	2 425 023
Gaz	2 018 466	11,6	3 690	20,8	624 519
Produits pétroliers (fioul, butane-propane)	931 123	5,4	1 171	6,6	377 425
Réseau urbain (chaleur, froid)	1 079 200	6,2	777	4,4	43 536
Bois	33 150	0,2	80	0,5	123 063
Autres types d'énergie	32 757	0,2	65	0,4	16 740
Ensemble	17 347 849	100,0	17 704	100,0	2 509 861

Champ : France, établissements des secteurs tertiaires principalement marchands y compris artisanat commercial, hors transports et entreposage.

Source : Insee, enquête sur les Consommations d'énergie dans le tertiaire en 2011.

2. Répartition des achats d'énergie et des établissements par secteur d'activité



Champ : France, établissements des secteurs tertiaires principalement marchands y compris artisanat commercial, hors transports et entreposage.

Source : Insee, enquête sur les Consommations d'énergie dans le tertiaire en 2011.

3. Prix hors taxes des différentes énergies

	UP	Quantité consommée (en kUP)	Prix total (en euros/UP)	Prix total (en euros/tep)
Électricité	MWh	138 617	96	1 112
Gaz	MWh	47 927	42	547
Fioul	1 000 litres	664	851	1 007
Butane-propane	Tonnes	557	658	601
Réseau urbain	MWh	9 035	119	1 389
Bois-bûche	Stère	493	57	390
Autre bois énergie	Tonne	28	174	676
Ensemble tertiaire marchand				980
Industrie hors industrie de l'énergie (20 salariés ou plus)				486

Champ : France, établissements des secteurs tertiaires principalement marchands y compris artisanat commercial, hors transports et entreposage (sauf dernière ligne).

Source : Insee, enquête sur les Consommations d'énergie dans le tertiaire en 2011.

4.3 Investissements pour protéger l'environnement

En 2012, les dépenses de l'industrie pour protéger l'environnement ont atteint 1,7 milliard d'euros dont 81 % pour les investissements et 19 % pour les études. Les investissements ont augmenté de 10 % entre 2011 et 2012 à **champ** et méthode comparables, après trois années consécutives de baisse, sans pour autant retrouver leur niveau d'avant la crise. Alors qu'en 2011, les investissements antipollution n'avaient pas suivi la reprise de l'investissement de l'industrie, ils se redressent avec retard en 2012 et participent ainsi à la croissance de ce dernier. Les dépenses d'études sont, quant à elles, restées stables en 2012 ; leur niveau est proche de celui retrouvé en 2009 après la période 2004-2008 durant laquelle les moyens qui leur étaient consacrés avaient diminué.

39 % des établissements industriels réalisent des dépenses pour protéger l'environnement ; celles-ci sont naturellement plus élevées dans les activités ayant des impacts importants sur l'environnement. Ainsi, les trois secteurs qui contribuent le plus sont le secteur de l'énergie (462 millions d'euros), la chimie (287 millions d'euros) et les industries agricoles et alimentaires (217 millions d'euros) ; ils concentrent plus de la moitié des dépenses. À lui seul, le secteur de l'énergie (et plus particulièrement celui de l'électricité) dépense 43 % de la somme consacrée aux études par les établissements industriels pour protéger l'environnement.

En 2012, 36 % des investissements réalisés visent à protéger et à réduire les effets de la pollution dans le domaine de la protection de l'air et du climat (26 %), et à limiter les émissions de gaz à effet de serre (10 %). Ces investissements répondent à la fois aux enjeux de la préservation de la qualité de l'air et à l'objectif de diminuer de 20 % les gaz à effet de serre d'ici 2020. La part consacrée au domaine des eaux usées est de 18 %, celles des domaines des sols, des déchets ou des

paysages avoisinent 10 % chacune tandis que celle relative aux bruits ne représente que 2 % des investissements.

Ces investissements sont de deux types : d'une part des investissements spécifiques, qui représentent près de 80 % des cas, et d'autre part des investissements intégrés. Les investissements spécifiques sont entièrement dédiés à la protection de l'environnement et n'impliquent pas de modification du processus de production, alors que les investissements intégrés correspondent à l'ensemble des coûts liés à l'adoption de technologies propres.

Plus de la moitié des investissements spécifiques ont pour objet le prétraitement, le traitement ou l'élimination de la pollution ; les établissements cherchent ainsi principalement à réduire l'impact négatif de leur activité sur l'environnement. La prévention des pollutions constitue l'autre part importante de ces investissements (32 %).

Dans le secteur de la gestion des déchets, interrogé pour la première fois en 2012, les entreprises ont dépensé près de 200 millions d'euros en 2012 pour protéger l'environnement.

La France fait partie des quatre pays européens qui investissent plus d'un milliard d'euros dans la lutte contre la pollution. Elle occupe la 3^e position derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne.

La répartition entre les investissements spécifiquement dédiés à la protection de l'environnement et ceux intégrés dans des équipements plus performants en matière environnementale diffère fortement d'un pays à l'autre. Ainsi, la France, l'Allemagne et l'Italie consacrent au moins 70 % de leurs investissements à des investissements spécifiques, alors que le Royaume-Uni et l'Espagne n'y consacrent que 40 %. Ces derniers, tout comme l'Irlande ou la Suède, privilégient des investissements dans des équipements « plus propres ». ■

Définitions

Champ : l'enquête 2012 intègre l'artisanat commercial, une meilleure prise en compte du secteur de l'énergie et des établissements du champ, à savoir les établissements industriels de 20 salariés ou plus. Une évaluation à champ comparable 2011 permet de quantifier les évolutions.

Investissements pour protéger l'environnement 4.3

1. Dépenses en faveur de l'environnement dans l'industrie en 2012

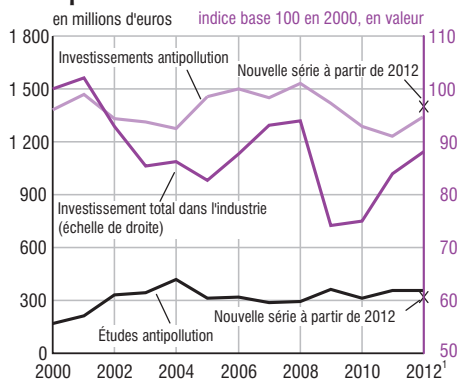
en millions d'euros

	Investissements pour protéger l'environnement			Études		Ensemble des dépenses
	Spécifiques	Intégrés	Ensemble	En vue d'un investissement	Autres études	
Production et distribution de gaz et électricité	261	63	324	13	125	462
Industrie chimique	187	58	245	24	18	287
Industries agricoles et alimentaires	133	64	197	13	8	217
Métallurgie et produits métalliques	125	23	148	32	5	184
Industries des produits minéraux	60	12	72	4	3	79
Bois et papier	37	11	48	5	2	55
Production de combustibles et de carburants	15	8	23	4	1	28
Autres industries	295	50	345	38	25	408
Ensemble	1 112	289	1 401	133	186	1 720

Champ : France, établissements industriels de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, enquête sur les Investissements pour protéger l'environnement (Antipol).

2. Évolution des investissements et études antipollution

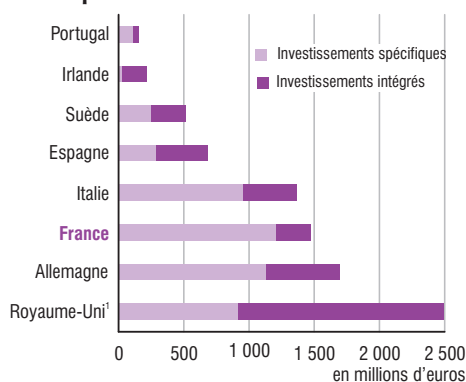


1. Champ et méthode comparables.

Champ : France, établissements industriels de 20 salariés ou plus pour 2012. Avant 2012 voir Définitions.

Sources : Insee, Antipol ; SSP, enquête de conjoncture pour l'évolution de l'investissement dans l'industrie.

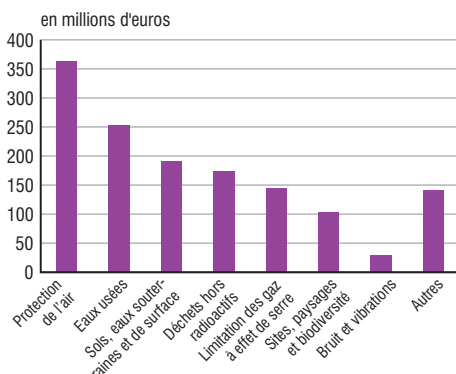
3. Investissements antipollution dans l'Union européenne en 2011



1. Données 2008.

Source : Eurostat.

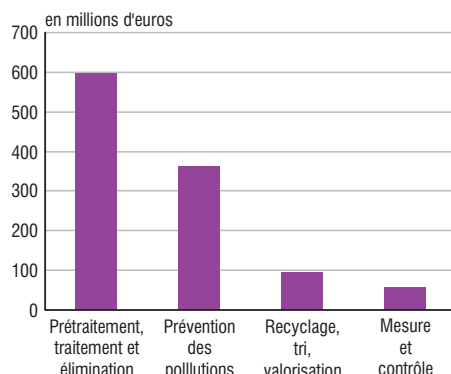
4. Investissements par domaine en 2012



Champ : France, établissements industriels de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, Antipol.

5. Investissements spécifiques par nature en 2012



Champ : France, établissements industriels de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, Antipol.

4.4 Responsabilité sociale des entreprises

En 2011, les deux tiers des sociétés françaises de 50 salariés ou plus connaissent la notion de **responsabilité sociale des entreprises** (RSE) et plus de la moitié d'entre elles ont le sentiment de mener des actions dans cette perspective.

L'implication dans la RSE augmente avec la taille de la société (47 % pour les unités de 50 à 249 salariés contre 84 % pour celles de 500 salariés ou plus). Les secteurs de l'énergie, de l'environnement et de l'industrie agro-alimentaire (IAA) – domaines où les problématiques de développement durable sont très présentes – sont les plus engagés dans ce processus. À l'inverse, la notion même de RSE est souvent inconnue des sociétés du commerce et de l'industrie manufacturière (hors IAA).

Les sociétés qui se lancent dans la RSE le font d'abord par conviction (46 %), ensuite par opportunité (28 %). Celles qui connaissent la RSE mais restent à l'écart du mouvement ont une image moins positive de cet engagement : pour elles, la RSE est d'abord une affaire de communication (30 %) ou une contrainte (24 %).

Le social est le domaine le plus avancé en matière de RSE. Plusieurs facteurs y contribuent : l'antériorité, dans les entreprises, des problématiques sociales sur les questions sociétales ou environnementales, l'existence de lieux et procédures de concertation adaptés et l'incitation suscitée par certaines obligations légales ou réglementaires. De ce fait, même les sociétés se déclarant non

impliquées dans la RSE développent des actions dans ce domaine, comme la prévention des risques professionnels (79 %). Dynamisée par l'obligation de négocier, la proportion de sociétés déclarant adopter des mesures pour lutter contre les discriminations liées aux seniors, aux handicaps et ou l'égalité professionnelle homme-femme est ainsi élevée, tandis qu'en l'absence de négociation obligée, les discriminations envers les jeunes ou liées à l'origine ethnique, sociale et culturelle font moins souvent l'objet de politiques spécifiques.

Dans la sphère environnementale, quelques processus, comme la prévention ou le recyclage des déchets et la gestion économe des ressources, touchent un large public, acquis à ces nécessités. Mais du fait sans doute qu'elles sont ciblées et ne concernent potentiellement qu'un nombre limité de sociétés, d'autres actions de cette sphère sont moins répandues.

En général, les différences de comportement entre les sociétés engagées dans un processus RSE et les autres sont marquées. Déjà, lorsqu'il s'agit d'actions relativement répandues, le différentiel de participation peut atteindre 20 à 30 points : c'est assez fréquent dans les domaines social et sociétal. Mais, pour des actions moins courantes, l'écart se creuse : la proportion des sociétés qui déclarent les mettre en œuvre peut être deux à trois fois plus importante. C'est assez souvent le cas dans la sphère environnementale et parfois sociétale. ■

Définitions

La **responsabilité sociale des entreprises** (RSE) se définit comme la contribution volontaire des entreprises aux enjeux du développement durable, aussi bien dans leurs activités que dans leurs interactions avec leurs **parties prenantes**. Elle concerne trois domaines : l'environnement, le social et le sociétal (relations de l'entreprise avec ses partenaires, notamment commerciaux).

Global Reporting Initiative (GRI) : référentiel d'indicateurs permettant de mesurer l'avancement des programmes de développement durable des entreprises.

Norme ISO 26000 : norme ISO (organisation internationale de normalisation) relative à la responsabilité sociale des organisations.

Parties prenantes : ensemble des acteurs gravitant autour de l'entreprise, internes (salariés, actionnaires) ou externes (clients, fournisseurs, concurrents, pouvoirs publics, investisseurs, associations, citoyens).

Pour en savoir plus

- « Entreprises et développement durable », *Insee Résultats* n° 62, novembre 2013.
- « La responsabilité sociale des entreprises : une démarche déjà répandue », *Insee Première* n° 1421, novembre 2012.

Responsabilité sociale des entreprises 4.4

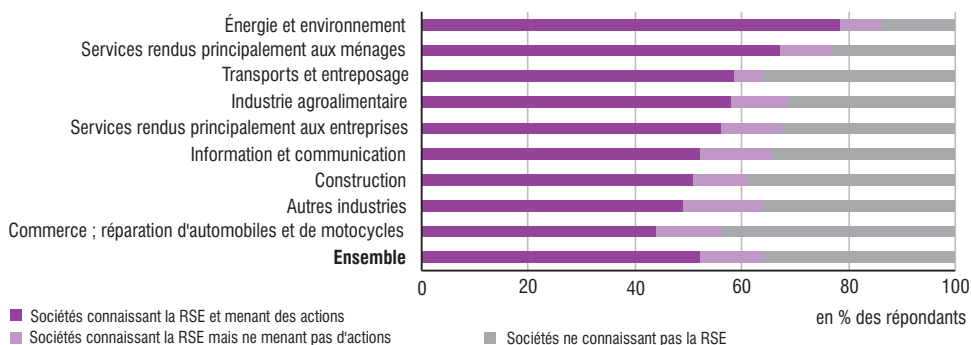
1. Implication dans la responsabilité sociale par taille d'entreprise en 2011

Part des sociétés...	en % des répondants		
...ayant entendu parler de la RSE	...connaissant la <i>Global Reporting Initiative</i> (GRI) ou la norme ISO 26000	...ayant le sentiment de mener des actions RSE	
10 à 49 salariés	34,9	10,8	23,6
50 salariés ou plus	64,1	29,3	52,2
50 à 249 salariés	59,7	23,9	47,1
250 à 499 salariés	79,5	43,6	69,1
500 salariés ou plus	90,8	67,4	84,2
Ensemble	39,6	13,8	28,1

Champ : France, sociétés d'au moins 10 personnes hors sociétés agricoles, financières et d'assurance.

Source : Insee, enquête EnDD 2011.

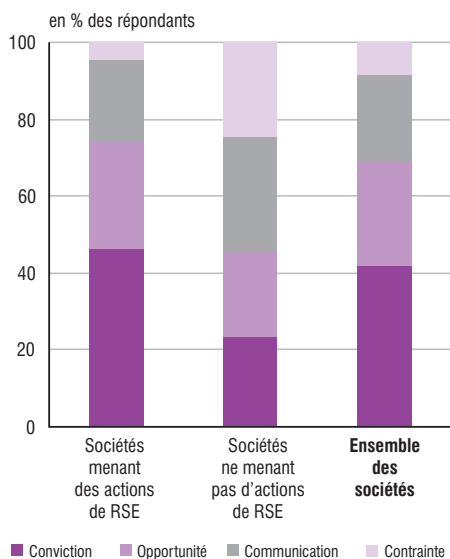
2. La place de la RSE dans la stratégie d'entreprise par grand secteur d'activité



Champ : France, sociétés d'au moins 50 personnes déclarant mener des actions RSE, hors sociétés agricoles, financières et d'assurance.

Source : Insee, enquête EnDD 2011.

3. Perceptions de la RSE dans les sociétés d'au moins 50 salariés



Champ : France, sociétés d'au moins 50 personnes, hors sociétés agricoles, financières et d'assurance.

Source : Insee, enquête EnDD 2011.

4. Quelques actions RSE représentatives de l'implication des entreprises d'au moins 50 salariés

	en %
Dans le domaine sociétal	
Respect de clauses RSE dans le cahier des charges de certains clients	42
Limitation volontaire de l'usage de produits dangereux pour la santé	36
Demande aux fournisseurs de respecter des clauses RSE	29
Dans le domaine social	
Prévention des risques professionnels	79
Mise en œuvre de politique spécifiques contre les discriminations...	
...liées à l'âge des seniors	54
...liées au handicap	47
...liées au sexe	44
...liées à l'origine ethnique, sociale ou culturelle	36
...liées à l'âge des jeunes	35
Dans le domaine environnemental	
Gestion économe des ressources	57
Prévention ou recyclage des déchets	73
Amélioration énergétique et/ou réduction des gaz à effet de serre	44
Développement d'écoproduits	33

Champ : France, sociétés d'au moins 50 personnes, hors sociétés agricoles, financières et d'assurance.

Lecture : 57 % des sociétés, qu'elles se sentent impliquées ou non dans la RSE, mènent une action dans la gestion économe des ressources.

Source : Insee, enquête EnDD 2011.